



20 janvier 2022

(22-0435)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ÉMIRATS ARABES UNIS: LOI FÉDÉRALE N° (11) DE 2021 RELATIVE À LA
RÉGLEMENTATION ET À LA PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Membre présentant la notification	ÉMIRATS ARABES UNIS
--	----------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi fédérale n° (11) de 2021 relative à la réglementation et à la protection des droits de propriété industrielle
Objet	Propriété industrielle (général)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/ARE/22_0462_00_e.pdf https://ip-documents.info/2022/IP/ARE/22_0462_00_x.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	sans objet
Brève description du texte juridique notifié La Loi fédérale n° (11) de 2021 a trait à la protection de la propriété industrielle aux Émirats arabes unis et porte sur les brevets, les modèles d'utilité, les dessins industriels, les topographies de circuits intégrés et les renseignements non divulgués. Elle énonce les objets de la protection, les procédures de demande, d'examen et d'enregistrement, la portée et l'exercice des droits et les mesures applicables en cas d'infraction.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, arabe
Entrée en vigueur	1 ^{er} décembre 2021
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	13 janvier 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Ministry of Economy</i> (Ministère de l'économie) Département du développement de l'innovation économique et des brevets

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.